ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement durable

Question écrite n° 51839

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les recommandations exprimées dans le rapport intitulé « TIC et développement durable ». Le rapporteur préconise de revoir en profondeur le décret du 20 juillet 2005 sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans le but de multiplier par quatre le volume des DEEE effectivement traités en France en assurant une transparence dans l'organisation du traitement des déchets, en laissant jouer la concurrence entre les éco-organismes et en supprimant les conflits d'intérêt au sein de ces organismes. Ces orientations, à mettre en oeuvre au niveau national, pourront aussi servir de base à la position française pour la révision de la directive européenne sur les DEEE. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Michel Liebgott
Circonscription : Moselle (10e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51839
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5499
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)